

AESH
Cahier de revendications
Rassemblement et audience avec le Recteur
Mercredi 16 juin 2021

Les personnels AESH réunis lors du stage de formation syndicale organisé par le SNFOLC 35 et le SNUDI FO 35 le mardi 16 mars 2021 dans la Maison de quartier de Villejean à Rennes, ont pris position lors de l'Assemblée Générale qui a clôturé la journée.

Depuis, ils ont demandé à être reçus par le Recteur, avec leurs camarades AESH des autres départements de l'académie.

NON aux PIALs

L'AG dénonce la mise en œuvre des PIALs inclus dans la loi Blanquer, dite « école de la confiance », qui vise à mutualiser les AESH pour en réduire le nombre et donc le coût. Cette loi confirme la volonté du Ministre de maintenir ces personnes en situation de précarité.

Courant février / mars 2021, 100% du 35 a été passé sous PIAL : des avenants ont été envoyés aux AESH avec un rattachement obligatoirement à des PIALs. Les AESH ont eu obligation de signer leur avenant (risque d'être considérés comme démissionnaires) alors qu'ils ont vu leur champ d'affectation considérablement élargi.

L'AG exige l'abandon des PIALs.

L'AG revendique le respect des notifications de la MDPH : pas de remplacements improvisés à la dernière minute lorsqu'un(e) collègue est absent(e), pas de prises en charge d'élèves non « attribués » par la MDPH, pas de notifications produites par le PIAL.

Statut, contrat, déroulement de carrière

L'AG revendique la fin des CDD renouvelables et exige un accès immédiat au CDI.

L'AG revendique la création d'un nouveau corps de fonctionnaires d'Etat pour les AESH qui le souhaitent.

L'AG revendique un déroulement de carrière juste, régulier et équitable, non tributaire d'entretiens professionnels opaques.

L'AG revendique la possibilité pour tous les personnels de travailler à temps complet et une véritable prise en compte du travail invisible (*participation aux réunions dont les ESS, concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, gestion du matériel, encadrement des sorties, temps de déplacements entre les établissements...*).

Lorsque les personnels s'adressent à la coordination AESH de la DSDEN 35, il leur est répondu que la DSDEN est « contrainte par le statut légal national des AESH depuis 2019, qui fixe le temps de travail des AESH à 24h hebdomadaires ».

Dans le décret en question, rien ne limite les contrats à ces 24heures. Les personnels ont besoin de sortir de la précarité, et les enfants ont besoin d'accompagnants ! Ils doivent pouvoir accéder à des temps complets.

L'AG demande que la Commission Consultative Paritaire (CCP) puisse exercer ses prérogatives en matière d'affectation par la mise en place de commissions départementales pouvant étudier les vœux formulés par l'ensemble des AESH sur la base de la publication de l'ensemble des postes et d'un barème. Elle demande également que la CCP exerce ses prérogatives quant aux entretiens professionnels et à leur éventuelle contestation par les agents.

L'AG exige le respect des obligations personnelles des AESH dans l'élaboration des emplois du temps, un emploi du temps qui doit être pérenne, et ne pas être modifié sans l'accord de l'AESH.

L'AG s'étonne du fait que des AESH du département d'Ille-et-Vilaine soient encore employés par le lycée Pierre Mendès-France. Elle demande que tous les AESH dépendent directement du rectorat de Rennes.

Recrutement

L'AG revendique le réemploi de tous les personnels en CDD et exigent qu'ils en soient informés avant la fin de l'année scolaire.

L'AG exige le recrutement immédiat et massif d'AESH à hauteur des besoins dans le département. Pour permettre le financement de ces nouveaux emplois, nous réclamons le retour des **400 millions** rendus par le Ministre à Bercy en février 2021.

Les AESH, par leurs syndicats, se sont déjà adressés au Ministre pour exiger le recrutement nécessaire des personnels, et ils continueront de le faire. Ils invitent Monsieur le Recteur à faire remonter les besoins de l'académie afin de voir un abondement conséquent de l'enveloppe AESH.

L'AG revendique la création d'une brigade de remplacement AESH à l'image des professeurs des écoles.

Formation

L'AG revendique la mise en place de formations initiales et qualifiantes, spécifiques aux handicaps rencontrés avec les élèves en situation de handicap.

Rémunérations

L'AG se félicite de la victoire syndicale que représente le reversement aux personnels renouvelés de l'indemnité compensatrice de hausse de CSG. Elle constate cependant que tous ne l'ont pas perçue. Elle demande donc que la procédure de remboursement soit effective. [L'académie de Rennes est en retard sur d'autres académies, qui ont déjà procédé au versement de cette indemnité. Ce n'est pas acceptable. L'année scolaire est presque achevée !](#)

L'AG revendique également que l'indemnité soit versée à tous les nouveaux embauchés depuis le 1er janvier 2018.

L'AG revendique une revalorisation salariale immédiate, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice et une progression plus rapide dans les échelons.

L'AG revendique le versement des primes REP et REP + pour les AESH travaillant dans les établissements concernés.

Respect des missions liées à l'inclusion

L'AG demande l'abondement des heures notifiées aux élèves en situation de handicap : ils ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel des coupes budgétaires.

L'AG revendique l'abandon de l'accompagnement mutualisé, et le retour à l'accompagnement individualisé, et donc la fin des PIALs.

L'AG revendique le maintien de toutes les structures spécialisées (ITEP, IME...) : l'inclusion systématique peut provoquer la souffrance des élèves en situation de handicap, des familles et des personnels.

Santé et sécurité au travail

L'AG dénonce le retard qui a été pris dernièrement dans plusieurs établissements scolaires du 35 concernant le réapprovisionnement des masques, distribués au compte goutte. Les AESH, bien souvent servis les derniers, ont dû pallier les manques de l'employeur et se fournir eux-mêmes en masques jetables. C'est inacceptable.

L'AG revendique la gratuité des tests salivaires.

L'AG exige le respect des préconisations médicales, notamment en matière d'affectation des personnels.

Pour toutes ces raisons, les AESH de l'académie de Rennes, soutenus par les différents syndicats SNFOLC et SNUDI FO de l'académie, participent au rassemblement du 16 juin 2021 devant le rectorat, pour soutenir les camarades reçus en audience ce jour-même par le Recteur de l'académie.

Ils sont déterminés et poursuivront la bataille jusqu'à obtention de leurs revendications.